

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 53 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Etienne SERNA, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210615-01-URB-

**CONVENTION D'ADHÉSION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES (CAUE)**

Mme ROSSI rappelle que par délibération en date du 13 avril 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a décidé d'adhérer au CAUE et une convention cadre a été signée pour les années 2018-2020.

Il convient de passer une nouvelle convention d'adhésion au CAUE pour les années 2021-2023. Cette adhésion comprend, outre les missions obligatoires du CAUE (conseil aux particuliers, missions de sensibilisation à l'architecture), un programme d'action annuel pour notre territoire.

Pour 2021, les actions suivantes sont envisagées :

1. Valorisation du patrimoine architectural et paysager par l'accompagnement de la mise en œuvre des outils de connaissance et de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager (AVAP, CIAP, Charte) par l'animation et l'acculturation du réseau des instructeurs. Cette action est ainsi déclinée :

- action 1.3 : Formation-action matériauthèque d'une journée partagée entre une animation en salle (découverte de l'outil et revue des matériaux) suivie d'une application sur site (animation test sur les connaissances, les pathologies...) à destination des agents des différents services concernés (urbanisme, culture, Pays d'art et d'histoire-PAH, tourisme).

Cette action est valorisée pour un montant de **1 750 €**.

2. Qualité architecturale et paysagère des projets par le développement du conseil aux particuliers porteurs de projet de construction et de rénovation en lien avec les services instructeurs de la communauté de communes.

- Une permanence mensuelle d'une journée sera assurée au sein de la Villa du Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées Béarnaises, la Confluence, à Oloron Sainte-Marie. Cette action entre dans les missions de base du CAUE.

3. Démarches SCoT- documents d'urbanisme locaux

3.1 sensibilisation des nouveaux élus à la compréhension des architectures et paysages de la CCHB à partir de la Charte Architecturale et Paysagère et à l'appropriation de ses objectifs et préconisations.

Cette action est valorisée pour un montant de **1 200 €**.

3.2 Cycle revalorisation des petites villes et des centres-bourgs : montage et animation d'un voyage d'étude à Figeac et dans les communes environnantes avec différents intervenants et témoins. Sensibilisation à la stratégie globale du projet architectural, urbain et d'espaces publics patrimoniaux. Destiné aux élus des communes du territoire et techniciens communautaires.

Cette action est valorisée pour un montant de **3 400 €**.

4. Transition énergétique : PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) - TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) – PREH (Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat)

4.1 sensibilisation des élus, techniciens et acteurs locaux de l'aménagement : le *PCAET en action* pour donner à voir des actions concrètes à travers des exemples et témoignages. Cette action se situera idéalement entre le diagnostic de territoire et le projet stratégique.

Cette action est valorisée à hauteur de **4 200 €** (en présentiel).

4.2 poursuite de la contribution au dispositif de PREH Haut-Béarn.

La contribution est ainsi fixée à **12 250 €** pour le programme 2021, cotisation annuelle incluse, et les actions sont inscrites au Budget Primitif réparties dans les différents pôles.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 61 voix pour, 1 contre (M. AURISSET), et 1 abstention (M. Bernos)

- **ACCEPTÉ** de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées Atlantiques (CAUE) pour une cotisation annuelle de 1 700 € à inscrire au budget 2021 et un montant d'action arrêté à 10 550 €,
- **AUTORISE** le Président à mettre au point et signer la convention correspondante,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la CCHB,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY